

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2018/63877/02:1

DATE DU CONTRÔLE 28/06/2018 AGENT VISITEUR [REDACTED]
ADRESSE DU CONTRÔLE rue de montigny 14 - 5670 Le Mesnil TYPE DE CONTRÔLE examen de conformité (Art. 270) - installation provisoire et/ou de chantier (Art 258)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation **rue de montigny 14 - 5670 Le Mesnil**
Type de locaux **unité d'habitation (maison)**
Client
Responsable des travaux **non communiqué**



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **AIEG**
Code EAN **541461600006758223**
Numéro du compteur **non communiqué**
Index jour/nuit **/**
Type de raccordement **aérien**
Câble compteur - tableau **EXVB 4 x 10 mm²**
Tension nominale de service **3x230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement **40A**



› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	1
Circuits					
Protection					
Section (mm ²)					
Conclusion					

Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	26	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	10

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 28/06/2018, l'installation électrique de rue de montigny 14 - 5670 Le Mesnil est conforme au Règlement Général des Installations Electriques. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes. Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent

Signature du responsable de l'exécution des travaux

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 17/2018/63877/02:1

› DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1	2	3	4
Lisez attentivement ce procès-verbal	Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire	Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation	Certinergie est à votre service 0800 82 171